



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Niger

Question écrite n° 2378

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les violences observées actuellement au Niger. Selon les informations rapportées par des associations, des combats ont éclaté ces derniers mois dans le nord du pays entre les forces armées nigériennes et les groupes du Mouvement des Nigériens pour la justice. Ces combats seraient accompagnés d'exactions et de meurtres, visant notamment des civils touaregs qui ne participent pas à la rébellion, comme trois vieillards tués à Tezirzek le 16 juin dernier. Il lui demande si le Gouvernement dispose d'informations sur la situation des populations civiles et mène une action diplomatique pour favoriser le retour à la paix.

Texte de la réponse

Le gouvernement nigérien est confronté depuis février 2007 à un mouvement de rébellion, le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ) qui a pris les armes dans le nord du pays, revendiquant, notamment, une meilleure répartition des richesses. Pour y faire face, le président Tandja a fait le choix, jusqu'à présent, d'un traitement sécuritaire du problème, considérant le MNJ comme une bande armée. Pour autant, le MNJ a réussi à étendre la zone de conflit au-delà de l'Aïr (attaque des 16 et 17 mars à Bani-Bangou, près de la frontière du Mali). La scission d'une partie des cadres du Mouvement des Nigériens pour la justice a abouti fin mai à la création d'un nouveau mouvement, le Front des forces du redressement (FFR). À ce jour, la situation demeure très tendue, comme en témoigne l'accrochage qui a encore eu lieu récemment entre les forces armées nigériennes et le MNJ, le 7 octobre, dans la région d'Éroug, dans le massif de l'Aïr. La France a condamné les attaques perpétrées contre les populations civiles et les forces armées nigériennes. Nous avons également régulièrement dénoncé l'usage des mines anti-véhicules. Nous nous attachons à souligner auprès de nos partenaires nigériens la nécessité d'une réconciliation en marquant que la violence n'est pas un moyen pour régler des conflits dans un pays où les règles de la démocratie sont respectées. Nous encourageons la recherche d'une solution politique au conflit. La France, premier partenaire bilatéral du Niger, poursuit, par ailleurs, son action en faveur du développement de ce pays. Nous avons ainsi signé en 2006 un document cadre de partenariat, doté d'un montant de 234,22 millions d'euros sur la période 2006-2010, qui permet de concentrer notre effort de coopération sur les secteurs de l'éducation, de la santé, ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Nous intervenons, par ailleurs, dans les domaines du renforcement des capacités de l'État et de la décentralisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la francophonie. S'agissant de la décentralisation, nous menons depuis 2003 un projet d'appui au démarrage de la décentralisation au Niger (PADDEN) doté d'une enveloppe pluriannuelle de 1 525 000 euros. Par ailleurs, compte tenu de la situation alimentaire actuelle, 3 millions d'euros d'aide alimentaire ont d'ores et déjà été alloués au Niger en 2008.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2378

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5087

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10899